



PARTENARIAT  
ET SOUTIEN:



MINISTÉRIO DAS RELAÇÕES EXTERIORES  
INSTITUTO GUIMÁRAES ROSA

# Programme GCUB de Mobilité Internationale - GCUB-Mob

## Édit GCUB-Mob N° 001/2023

Le Groupe de Coopération Internationale des Universités Brésiliennes (GCUB) poursuit son programme traditionnel de bourses pour les étudiants internationaux intéressés à poursuivre des études de Maîtrise ou de Doctorat offertes par les universités associées, accessibles aux étudiants des cinq continents.

### À propos des initiatives du GCUB

Le GCUB, fondé le 29 octobre 2008, est une association civile, de droit privé, à but non lucratif et financière, de caractère académique, scientifique et culturel, et d'une durée illimitée, qui constitue un réseau de 95 institutions d'enseignement supérieur. Sa mission institutionnelle est de développer les relations académiques, scientifiques et culturelles entre les institutions membres, et de promouvoir l'internationalisation universitaire à travers des programmes, des projets et des actions liés à la coopération internationale. Ces activités sont menées en collaboration avec des organisations internationales, des universités étrangères, des réseaux universitaires et des organismes gouvernementaux, dans un grand nombre de pays.

#### 1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- 1.1. L'objectif de cet édit est de régler la sélection des candidats pour l'attribution de bourses offertes par les universités brésiliennes associées au GCUB dans le cadre du Programme GCUB de Mobilité Internationale - GCUB-Mob. Ces bourses sont destinées à des programmes de Maîtrise et de Doctorat au Brésil, dont le début est prévu en 2024, selon les informations diffusées sur le [Tableau des Masters et des Doctorats des universités brésiliennes](#).
- 1.2. Le candidat doit suivre le programme de Maîtrise ou de Doctorat pour lequel il a été sélectionné. Après avoir réussi toutes les évaluations et autres exigences et obligations académiques du programme auquel il est associé, il recevra le titre de Master(e) ou de Docteur(e) de l'université d'accueil.
- 1.3. Le titre obtenu aura une validité officielle dans la République Fédérative du Brésil. Les procédures de reconnaissance dans d'autres pays sont de la responsabilité de l'intéressé. Le GCUB, les universités et les institutions partenaires du programme ne peuvent pas garantir ou assumer la responsabilité des procédures liées.



PARTENARIAT  
ET SOUTIEN:



MINISTÉRIO DAS RELAÇÕES EXTERIORES  
INSTITUTO GUIMÃRAES ROSA

- 1.4. Les bourses accordées conformément à la réglementation et à la législation brésiliennes en vigueur n'établissent pas de relation de travail ou commerciale entre le GCUB, les institutions partenaires et le candidat.
- 1.5. Langue:
  - 1.5.1. Les candidats doivent satisfaire aux exigences linguistiques requises par les Programmes d'Études Supérieures auxquels ils s'inscrivent. Des informations à ce sujet peuvent être trouvées dans le [Tableau des Masters et des Doctorats des universités brésiliennes](#).
  - 1.5.2. Avant de défendre la thèse de Maîtrise ou de Doctorat, tous les candidats sélectionnés doivent prouver au moins un niveau intermédiaire de portugais, par certification à la discrétion de l'université d'accueil.
- 1.6. Calendrier des cours:
  - 1.6.1. **Date approximative de début des programmes de Maîtrise et de Doctorat:** selon le calendrier académique de chaque université d'accueil, selon le [Tableau des Masters et des Doctorats des universités brésiliennes](#).
  - 1.6.2. **Durée approximative des études de Maîtrise et de Doctorat:**
    - **Programmes de Maîtrise:** Jusqu'à 24 mois après la date de début des cours et conformément aux normes et règlements internes de chaque programme.
    - **Programmes de Doctorat:** Jusqu'à 48 mois après la date de début des cours et conformément aux normes et règlements internes de chaque programme.

## 2. MODALITÉS ET DURÉE DE L'AIDE

- 2.1. Pendant la période de séjour au Brésil, chaque candidat sélectionné recevra les avantages suivants:
  - a. Exonération du paiement des inscriptions, des frais de scolarité ou des rentes académiques à l'université réceptrice, pour le programme d'études pour lequel ils ont été sélectionnés.
  - b. Bourse d'études:

- **Maîtrise:** Bourses mensuelles, en se [référant au montant payé par la Coordination de Perfectionnement de Personnel de Niveau Supérieur \(CAPES\)](#), égal ou supérieur au montant minimum payé aux étudiants brésiliens qui réalisent une Maîtrise au Brésil, sous la responsabilité de l'université réceptrice pendant toute la période régulière d'études, **jusqu'à un maximum de 24 mois**, conformément aux dispositions du Tableau des Cours de Master.
  - **Doctorat:** Bourses mensuelles, en se [référant au montant payé par la Coordination de Perfectionnement de Personnel de Niveau Supérieur \(CAPES\)](#), égal ou supérieur au montant minimum payé aux étudiants brésiliens qui réalisent un Doctorat au Brésil, sous la responsabilité de l'université réceptrice pendant toute la période régulière d'études, **jusqu'à un maximum de 48 mois**, conformément aux dispositions du Tableau des Cours de Doctorat.
- c. Pour que le paiement de l'un des bénéficiaires mentionnés soit effectué, le candidat sélectionné doit se présenter à l'université d'accueil et suivre les instructions du Coordinateur Institutionnel du Programme GCUB-Mob de l'université concernant les procédures d'admission: ouverture d'un compte bancaire; délivrance des documents exigés par le gouvernement brésilien; présentation d'une attestation d'assurance avec couverture médicale, de laboratoire et d'hôpital complète, comprenant le rapatriement funéraire, valable sur tout le territoire brésilien; Présentation de preuves de régularité devant les autorités migratoires brésiliennes et autorisation d'inscription à des études universitaires\_(passeport avec visa temporaire IV et/ou protocole de présentation à l'autorité migratoire pour titre de séjour). Le candidat sélectionné doit envoyer la documentation nécessaire au GCUB dans les 45 jours suivant l'inscription à l'université d'accueil, sous peine d'annulation de la bourse.
- d. Accès aux restaurants universitaires, le cas échéant, sous forme d'accès valable pour les autres étudiants de l'université réceptrice dans la même condition.
- e. Accès aux classes, salles d'étude, bibliothèques, laboratoires et autres services universitaires, dans les mêmes conditions que les autres étudiants de l'université réceptrice.
- 2.2. Le candidat sélectionné devra être financièrement en mesure de subvenir à ses besoins pendant la période entre son arrivée au Brésil jusqu'au paiement du premier versement de la bourse. Le candidat sélectionné doit rechercher, auprès de l'université d'accueil, des informations sur le calendrier de mise en œuvre des



PARTENARIAT  
ET SOUTIEN:



MINISTÉRIO DAS RELAÇÕES EXTERIORES  
INSTITUTO GUIMÁRAES ROSA

bourses.

### 3. EXIGENCES D'INSCRIPTION

#### 3.1. Exigences générales pour les inscriptions :

- a. Postuler pour une bourse individuelle en portugais, anglais, espagnol ou français.
- b. Être citoyen d'État qui entretient des relations diplomatiques avec le Brésil.
- c. Ne pas avoir la nationalité brésilienne.
- d. Être en bonne santé (physique et mentale) pour entreprendre des études supérieures.
- e. Avoir la capacité de financer des dépenses supplémentaires non couvertes par cette bourse (par exemple : billets d'avion, visas, assurance médicale internationale pour toute la période d'étude et autres dépenses d'entretien, supérieures aux fonds excédant les montants décrits au point 2.1.b).
- f. Indiquer le niveau auquel il postule : Maîtrise ou Doctorat.
- g. Présenter le diplôme du premier cycle, quel que soit le niveau auquel il postule: Maîtrise ou Doctorat. Dans le cas des candidats au Doctorat, il sera de la **responsabilité du candidat de vérifier si le programme d'études supérieures exige le titre de maître** ([Tableau des Masters et des Doctorats des universités brésiliennes](#)). **Si cette exigence n'est pas respectée, l'inscription auprès d'accueil sera annulée.**

#### 3.2. Chaque candidat peut postuler à un maximum de cinq programmes de Maîtrise ou de Doctorat, de différentes universités, de préférence de différentes régions du Brésil ([voir carte](#)).

### 4. DOCUMENTS DE CANDIDATURE

#### 4.1. Les candidatures de bourses de Maîtrise ou de Doctorat doivent être effectuées exclusivement, via le Formulaire d'Inscription en Ligne.

##### 4.1.1. Le candidat doit insérer les documents suivants au format PDF dans le Formulaire d'Inscription en Ligne:

- a. Copie de la pièce d'identité (document de nationalité, passeport ou pièce d'identité nationale).
- b. Curriculum vitae (il n'est pas nécessaire de présenter des preuves au moment de la candidature. La preuve peut être demandée par les Coordinateurs Généraux du Programme à tout moment).
- c. **Pour les candidats au Maîtrise:** Diplôme, certificat d'achèvement d'études universitaires réalisées ou déclaration de l'université d'origine attestant la prévision de la fin des études : diplôme (licence ou baccalauréat universitaire).
- d. **Pour les candidats au Doctorat:** diplôme, certificat de fin d'études universitaires complètes : diplôme de premier cycle (licence ou baccalauréat universitaire) et Maîtrise (si requis par le programme de Doctorat choisi).

**Pour chacun des programmes d'études, le(e) candidat(e) devra présenter deux textes:**

- **Spécifications:** Times New Roman, n° 12, espacement entre les lignes de 1,5 cm et la marge supérieure, inférieure, droite et gauche de 2,5 cm.

- **Contenu des textes:**

- **Texte 1:** Attentes et intérêts académiques; attentes et perspectives professionnelles pour le retour au pays d'origine (maximum 1000 mots).
- **Texte 2:** Pour chacun des programmes de Maîtrise ou de Doctorat, il faut justifier la sélection du programme, le thème central et le problème à rechercher, la délimitation et la justification de l'objet d'étude, la révision bibliographique, le processus méthodologique, chronologie et références bibliographiques (maximum 4000 mots).

- e. Pour les professeurs d'université: preuve de lien avec un établissement d'enseignement supérieur.

**Note 1:** Le texte 2 présenté par le candidat au moment de l'inscription constitue un instrument d'évaluation et peut être modifié ou remplacé en fonction de l'adhérence des lignes de recherche et des conditions d'exécution de la recherche.

**Note 2:** Dans le cas où le candidat est sélectionné pour la bourse et si l'université réceptrice le demande, les documents indiqués aux sous-sections 4.1 (b, c, d, e) doivent être traduits officiellement (traduction assermentée) en portugais, sauf s'ils sont en français (portugais, anglais, français ou espagnol).

- 4.2. Les inscriptions aux bourses sont gratuites, personnelles et effectuées par voie électronique.

**Note:** Il est conseillé aux candidats de soumettre leurs propositions à l'avance, car le GCUB n'est pas responsable des propositions qui n'ont pas été reçues en raison de problèmes techniques et de congestion dans le système électronique.

- 4.3. L'inscription au Programme GCUB de Mobilité Internationale - GCUB-Mob implique la connaissance et l'acceptation définitive des règles et conditions énoncées dans cet avis, sur lesquelles le candidat ne pourra prétendre à l'ignorance.
- 4.4. Les informations fournies sont la seule responsabilité du candidat. Le GCUB et l'université réceptrice se réservent le droit de l'exclure de la sélection à n'importe quel stade de la procédure en cas de présentation de données incomplètes, incorrectes ou incohérentes, en dehors des délais fixés, ou s'il s'avère plus tard que l'information n'est pas vraie.
- 4.5. Les documents originaux peuvent être demandés à tout moment par le GCUB ou l'université d'accueil.
- 4.6. Si le candidat effectue plus d'une inscription, seule la plus récente sera considérée comme valide.

## 5. PROCÉDURE DE SÉLECTION DES CANDIDATURES

- 5.1. Le processus d'évaluation des candidatures pour le Programme GCUB de Mobilité Internationale - GCUB-Mob se déroulera en trois phases, toutes éliminatoires. Le candidat peut être éliminé à n'importe quelle étape s'il ne satisfait pas pleinement aux exigences de chacune d'elles.
- 5.1.1. La première phase de la sélection - **Examen des documents** - sera effectuée par une Commission désignée par le Conseil Exécutif du GCUB.
- a. Cette phase consiste en l'examen des documents présentés dans les candidatures aux bourses, comme décrit au point 4 (DOCUMENTS DE CANDIDATURE), et sera confiée à une Commission désignée par le Conseil Exécutif du GCUB. La candidature qui a présenté des documents incomplets et/ou qui a été soumise en dehors du délai fixé par le présent Édité sera annulée sans analyse de mérite.
- 5.1.2. La deuxième phase de la sélection – **Analyse de la mérite et de la Recevabilité** - est de la responsabilité des universités d'accueil.

- a. Le GCUB enverra toutes les candidatures approuvées lors de la première phase aux universités sélectionnées par le candidat. Chaque programme évaluera les candidatures sur la base des documents présentés conformément au point 4 de cet Édité (DOCUMENTS DE CANDIDATURE) et indiquera au GCUB son avis PRÉ-APPROUVÉ ou NON-APPROUVÉ.
- b. Les universités sont encouragées à pré-approuver un nombre de candidats(es) quatre fois supérieur aux bourses offertes. Cette procédure permet une meilleure utilisation des bourses en cas d'abandon et d'attribution du candidat pré-approuvé dans une autre université de son choix.
- c. Dès que possible, au cours du processus d'évaluation, l'université doit tenir compte des critères de répartition géographique des pays d'origine des candidats, sans préjudice du mérite académique.

5.1.3. La troisième phase de la sélection - **Classement Final** - sera réalisée par un Comité Consultatif d'Évaluation composé de professeurs titulaires d'un Doctorat des universités liées au GCUB, nommés par le Conseil Exécutif du GCUB.

- a. Le Comité Consultatif d'Évaluation visé au point 5 (PROCESSUS DE SÉLECTION DES CANDIDATURES) de cet Édité distribuera et classera les candidats pré-approuvés par les universités au stade précédent.

Le Comité Consultatif d'Évaluation prendra les décisions finales sur l'attribution des bourses et la répartition des candidats pour les programmes et universités auxquelles ils ont postulé. Le Comité tiendra compte des critères suivants:

- Répartition géographique; Professeurs liés aux établissements d'Enseignement Supérieur; Préférence des cours choisis par le(a) candidat(e); Indice de Développement Humain (PNUD)<sup>1</sup> du pays d'origine du candidat; Égalité des genres.

---

<sup>1</sup> Pour connaître l'Indice de Développement Humain par pays, veuillez consulter la dernière version du Rapport sur le Développement Humain produit par le Programme des Nations Unies pour le développement, PNUD. En tenant compte des autres critères, les candidats des pays ayant un IDH inférieur auront la préférence.



PARTENARIAT  
ET SOUTIEN:



MINISTÉRIO DAS RELAÇÕES EXTERIORES  
INSTITUTO GUIMÃRAES ROSA

**Note 1 :** Les demandes de réexamen ne seront acceptées à aucune phase de la sélection.

**Note 2 :** Ni le GCUB ni les universités participantes ne délivreront de documents aux candidats au cours des étapes de la sélection.

## 6. RÉSULTAT DE LA SÉLECTION

6.1. Le GCUB publiera les résultats sur son site Web.

6.1.1. Les candidats sélectionnés seront contactés par le GCUB, via l'e-mail indiqué dans le formulaire de demande, pour les informer sur l'université et du programme d'études pour lequel des bourses seront offertes dans le cadre du Programme GCUB de Mobilité Internationale - GCUB-Mob.

6.1.2. Si le candidat décline la bourse, le GCUB, après accord de l'université d'accueil, convoquera les suppléants, conformément à la classification établie par le Comité Consultatif d'Évaluation.

6.2. Les universités doivent envoyer la Lettre d'Acceptation aux candidats sélectionnés dans la sélection finale, ainsi que la liste des documents nécessaires à l'inscription aux programmes.

6.2.1. Pour les candidats sélectionnés qui travailleront dans les domaines liés aux sciences de la santé, l'université réceptrice devra envoyer une lettre complémentaire signée par le Coordinateur du Cours, indiquant que le candidat sélectionné ne pourra pas effectuer de procédures avec des patients au Brésil, sauf ceux strictement nécessaires au développement d'activités de recherche liées à la thèse de Maîtrise ou de Doctorat, conformément aux règlements respectifs des Conseils Professionnels.

6.2.2. Dans le cas particulier des candidats sélectionnés pour le cours de médecine, la lettre signée par le Coordinateur de Cours devra indiquer que le candidat sélectionné ne pourra pas pratiquer d'actes médicaux en dehors de l'établissement d'enseignement auquel il est lié, sauf ceux strictement nécessaires à leur formation. De même, il devra indiquer le nom du responsable pour le candidat sélectionné, devant le Conseil Régional de Médecine, qui informera de la présence du candidat sélectionné sous sa juridiction et assumera la responsabilité solidaire (conformément à la *Resolução CFM nº 1.832/2008, artigo 5º, incisos I e VI e artigo 7º. § 5º*).

**Note 1 :** La Lettre d'Acceptation sous forme électronique doit être envoyée par l'université destinataire aux candidats(s), avec copie au GCUB.

**Note 2 :** À la discrétion de l'université d'accueil, la lettre originale peut être envoyée directement à l'adresse des candidats sélectionnés, sans préjudice de l'envoi du document électronique au candidat et au GCUB.





PARTENARIAT  
ET SOUTIEN:



MINISTÉRIO DAS RELAÇÕES EXTERIORES  
INSTITUTO GUIMÁRAES ROSA

### 6.3. Contrat d'Acceptation de Bourse :

- 6.3.1. Le Contrat d'Acceptation de Bourse doit être envoyé aux candidats sélectionnés via l'e-mail indiqué dans le formulaire d'inscription. Les candidats sélectionnés ont jusqu'à dix jours, à compter de la date d'envoi du Contrat par le GCUB, pour transmettre, via le formulaire en ligne qui sera envoyé par le GCUB, le Contrat d'acceptation de bourse signé. Si le candidat n'envoie pas le Contrat signé dans le délai fixé, l'absence de réponse sera considérée comme une déclinaison de la bourse.

## 7. OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DES CANDIDATS SÉLECTIONNÉS

L'approbation finale des candidats sélectionnés pour l'octroi de la bourse du Programme GCUB de Mobilité Internationale - GCUB-Mob sera subordonnée à la signature du Contrat d'Acceptation de Bourse, dans lequel le candidat sera tenu de satisfaire aux exigences du Programme. En outre, le candidat sélectionné doit s'abstenir de mener des activités qui violent les règles d'octroi de la bourse accordée par l'université accueil.

- a. Dans les 45 jours suivant leur inscription à l'université, il est obligatoire que les candidats sélectionnés présentent un certificat d'assurance internationale avec une couverture médicale, de laboratoire et hospitalière, valable sur tout le territoire brésilien, et qui inclut le rapatriement funéraire.. Il est recommandé au candidat sélectionné de souscrire une assurance médicale dans son pays d'origine. Une copie électronique du document doit être envoyée au GCUB et aux universités réceptrices avant de se rendre au Brésil. **L'assurance médicale internationale doit couvrir la période initiale de 12 mois et doit être renouvelée de manière à couvrir la totalité du séjour du candidat sélectionné au Brésil. Le candidat sélectionné doit présenter chaque année une assurance médicale internationale sous peine de non-renouvellement ou d'annulation de la bourse.**
- b. Le candidat sélectionné devra présenter tous les documents requis par le Programme d'Études Supérieures pour lequel il a été sélectionné.
- c. Le candidat sélectionné doit se consacrer à plein temps aux activités du programme d'études et respecter les lois et réglementations en vigueur du programme, de l'université d'accueil et du Brésil.

- d. Le candidat sélectionné doit retourner dans son pays d'origine dans les 30 jours suivant la fin de ses études au Brésil, sauf en cas de poursuite d'études universitaires.
- e. Sans préjudice du point 2. (MODALITÉS ET DURÉE DE L'AIDE), le candidat sélectionné doit couvrir toutes les autres dépenses liées à la participation au Programme GCUB de Mobilité Internationale - GCUB-Mob, telles que les dépenses personnelles, billet d'avion, assurance internationale, frais de service scolaire (par exemple, délivrance de certificats), frais de fin de cours (délivrance d'un certificat de conclusion), légalisation de documents, traitement et délivrance d'un visa, ainsi que tout coût ou dépense supplémentaire qui n'est pas expressément couvert par cet Édité.
- f. En fonction de sa nationalité, il est de l'obligation du candidat sélectionné d'obtenir le visa approprié pour voyager au Brésil et de supporter tous les frais que cette procédure implique. Avant de voyager au Brésil, le candidat sélectionné doit contacter le Consulat Brésilien de son pays d'origine ou du pays le plus proche, ou la représentation consulaire la plus proche de sa résidence pour obtenir un Visa Étudiant valide (Visa Temporaire IV) ou autre visa qui, selon la Législation Brésilienne, accorde au bénéficiaire l'autorisation de mener des activités académiques à des fins d'études au Brésil.
- g. Le candidat sélectionné est responsable de la mise à jour de son Registre National des Migrations pendant toute la durée de ses études, conformément aux exigences d'immigration correspondantes.
- h. Si le candidat sélectionné décline de la bourse après la signature du Contrat d'Acceptation de Bourse, sans justification valable, ne pourra pas participer à un autre programme de bourse du GCUB pour les deux (2) prochaines années. En outre, dans le cas où il a reçu le paiement d'une partie de la bourse, ou tout autre apport financier offert par les partenaires du Programme GCUB-Mob, il doit rembourser le montant total reçu à l'institution de financement, conformément à ses règles et conditions.
- i. L'université réceptrice peut annuler la bourse si l'étudiant ne respecte pas les normes et les législations nationales, les normes académiques et les règlements internes de l'institution. Dans ce cas, l'université réceptrice et/ou d'autres partenaires financiers du Programme GCUB-Mob peuvent exiger le remboursement de tout ou partie des sommes versées au étudiant pendant la période de séjour au Brésil.
- j. Le candidat sélectionné doit informer le Coordinateur Institutionnel du Programme GCUB-Mob de l'université réceptrice chaque fois qu'il souhaite se rendre dans un autre pays. Les règlements des universités, des Programmes d'Études Supérieures ou des Agences de Recherche qui

octroient les bourses et/ou d'autres aides financières peuvent contenir des règles qui restreignent les voyages internationaux pendant le cours, ou exigent une justification pour le voyage. Il est donc important que le candidat sélectionné s'informe de ces conditions auprès du Coordinateur Institutionnel.

- k. Toutes les communications des candidats( sélectionnés) doivent être envoyées à l'adresse électronique - [gcub.mob@gcub.org.br](mailto:gcub.mob@gcub.org.br). Aucune autre forme de communication ne sera considérée pour cette question.

## 8. ÉVALUATION DU PROGRAMME GCUB DE MOBILITÉ INTERNATIONALE - GCUB-MOB

- 8.1. Les universités réceptrices seront chargées de surveiller en permanence les progrès académiques et le bien-être des candidats sélectionnés.
- 8.2. Les Coordinateurs Institutionnels du Programme GCUB-Mob, ainsi que la Coordination Générale du Programme et ses partenaires, se réuniront une fois par an pour évaluer et discuter des propositions visant à la continuité et à l'amélioration du Programme.

## 9. INSTITUTIONS PARTENAIRES

- 9.1. *Le Instituto Guimarães Rosa du Ministério das Relações Exteriores do Brasil, la Comissão Nacional da UNESCO para o Brasil, le Conselho Nacional das Fundações Estaduais de Amparo à Pesquisa - CONFAP, et l' Agence Universitaire de la Francophonie - AUF, sont des partisans institutionnels du programme GCUB-Mob.*
- 9.2. Les institutions partenaires peuvent participer en tant qu'observateurs aux réunions d'évaluation visées au point 8.2 et observer les réunions du Comité Consultatif d'Évaluation.
- 9.3. Éventuels soutiens financiers offerts par les institutions partenaires du Programme GCUB-Mob seront régis par une documentation spécifique.
- 9.4. Les institutions partenaires n'assument aucune responsabilité civile, contractuelle ou non contractuelle à toutes les étapes du Programme.

## 10. CALENDRIER

Date	Activités
2023/05/22	Publicación de l'Édit
2023/05/29	Début des inscriptions en ligne
2023/07/14	Date de fin des inscriptions en ligne
2023/07/24 au 2023/07/28	Analyse des documents <b>(Première Phase)</b>
2023/08/07 au 2023/09/06	Examen du Fond et de la Recevabilité <b>(Deuxième Phase)</b>
2023/09/11 au 2023/09/15	Classement final <b>(Troisième Phase)</b>
2023/09/25 au 2023/10/06	Homologation des candidats approuvés par les universités brésiliennes
2023/10/16	Publication des résultats

## 11. CAS D'OMISSION ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- 11.1. Les situations non couvertes dans cet avis seront examinées par le Comité de Soutien aux Programmes de Recherche et d'Études Supérieurs du GCUB - CAPPPG.
- 11.2. Des informations complémentaires peuvent être demandées en consultant exclusivement le courriel suivant : [gcub.mob@gcub.org.br](mailto:gcub.mob@gcub.org.br).
- 11.3. Le GCUB est responsable de la communication avec les candidats du programme GCUB-Mob tout au long du processus. La communication avec les candidats sélectionnés à leur arrivée au Brésil et pendant toute la durée de leur séjour à l'université réceptrice est de la responsabilité des Coordonnateurs Institutionnels des universités associées et, le cas échéant, du GCUB.